

Séance du 11 mai 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames **LEMAIRE C.** ; **COURTOIS A.** ; **ELLEOUET-HOCDE E.** ; **GENEST M-N.** ; **GABARD M.** ; **MARANDEAU N.** ; **POUPEE A.** :

Messieurs **BLANCHARD B.** ; **COURATIN E.** ; **LASCAUD A.** ; **ZARDET P.** ; **PORTENSEIGNE L.** ; **ALBERT-DE RYCKE T.**

ÉTAIENT ABSENTS : **CACHAU P**

OSINIAK B : pouvoir à **COURTOIS A**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **ZARDET Pascal**

ORDRE DU JOUR

Enercentre : les Conseillers Municipaux assistent à la présentation de l'entreprise Enercentre pour envisager la pose d'ombrières sur le parking de Beausoulage.

La deuxième entreprise ayant répondu à la consultation sera auditionnée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

1. Approbation de Compte-Rendu

Approbation du compte rendu : le compte rendu est adopté à l'unanimité

2. Crise Sanitaire

Campagne de vaccination : Madame Lemaire fait lecture de données issues du flash élus (publication de la préfecture) et de la lettre AMF (association des Maires de France). Au niveau national, 15 millions d'habitants ont reçu leur 1^{ère} injection, dont 135000 dans le département d'Indre et Loire. Au 26 avril 2021, 99% des résidents EHPAD sont vaccinés en Indre et Loire, dont 76% avec 2 doses..

3. Elus – Personnel – Institution

Délibération n°40 – Agent Technique - CDD de 12 mois – Parcours Emploi Compétences– Agent Technique à 21/35^{ème} . Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, décide de créer un poste en CDD, à 21/35^{ème}, pour une durée de 12 mois à compter du 3 Mai 2021. L'agent sera rémunéré à l'indice Brut 354, (indice majoré 330).

4. Finances

Fond Départemental de Solidarité Rurale 2020 : le versement du solde pour le pôle santé interviendra au mois de juin

Fond Départemental de Solidarité Rurale 2021 : notification d'une subvention de 14115€ pour l'espace Beausoulage

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 : notification d'une subvention de 12962€

Dotation Globale de Fonctionnement-note de la DGFIP : la commune devrait percevoir une DGF équivalente ou légèrement supérieure.

Délibération n°41 : Annulation de titres sur demande de Monsieur le Percepteur – 234 euros - exercice 2019 : Le Conseil Municipal, sur demande de Monsieur le Percepteur, accepte d'annuler le titre 135 du 04 octobre 2019 d'un montant de 234€, correspondant à 60 repas de cantine, tous les recours ayant été épuisés.

Délibération n°42 : Autorisation de signature de convention avec la direction déléguée du livre et de la lecture publique – accès au portail commun des ressources numériques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention pour l'accès au portail numérique de la bibliothèque départementale, pour un montant annuel de 148,59€.

5. Bâtiments

Pôle Santé : des dysfonctionnements d'écoulement d'eaux usées ont été constatés. Des microfissures apparaissent sur le parvis. Un expert a été diligenté pour constater ces malfaçons. L'entreprise a reconnu des défauts pour le faux plafond et souhaite y remédier.

Les différentes interventions devront tenir compte de la présence des professionnels de santé.

Le kinésithérapeute débutera son exercice le 17 mai. La dentiste a d'ores et déjà beaucoup de patientèle.

Délibération n°43 Acquisition de deux vitrines réfrigérées pour installation dans la Boucherie

Madame Lemaire, Maire, fait part des différents devis sollicités pour le remplacement de l'actuelle vitrine réfrigérée mise à disposition de M. Viley, Boucher au 12 Place Jehan d'Alluye.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir la vitrine de l'entreprise Alpha service pour un montant de 7240€HT. La maintenance annuelle de la vitrine sera à la charge du bénéficiaire, M. Viley

Délibération n°45 contrat de location de 9 ans suite à l'acquisition de vitrines réfrigérées au profit du boucher Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer au boucher les deux vitrines réfrigérées acquises auprès de la société Alpha Services au prix de 70 euros par mois sur une durée de 9 ans.

6. Voirie

Délibération n°44 Adressage- dénomination des voies

Considérant l'intérêt pour les habitants et les services publics (La Poste, les services de secours...) que présente la dénomination des voies publiques

Considérant l'intérêt culturel, l'intérêt historique ou l'appellation de certains quartiers ou lieux-dits, il est proposé de dénommer les voies suivantes ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de dénomination des voies publiques ;

Entendu le rapport de M. Couratin, Maire-Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de dénommer les voies suivantes :

Lieux-dits	Nouvelle dénomination
La Bardouillère La Petite Bardouillère	Chemin de la Bardouillère
Le Bas Sion Le Haut Sion La Goëtière	Chemin du Bas Sion
La Petite Belle Etoile La Vallée des Moujues	Chemin de la Vallée des Moujues
La Beauce La Coudre Le Joncheray La Courtésière La Paumerie	Route de la Beauce
Beaujeu	Impasse de Beaujeu
La Hardière	Impasse de la Hardière
La Gadrière	Chemin de la Gadrière
La Métairie	Chemin de la Métairie
Le Pigeon Blanc La Belle Etoile	Route du Mans
La Malle Poste	Route de Tours
Le Verger	Chemin du Verger
La Grisardière La Haute Grisardière La Basse Grisardière	Route de la Grisardière

Lieux-dits	Nouvelle dénomination
La Briardière	Impasse de la Briardière
Bellevue	Impasse de Bellevue
La Galéchère	Route de la Galéchère
La Billetière	Route de la Billetière
La Fêlerie	Impasse de la Fêlerie
Le Grand Aubry	Impasse du Grand Aubry
La Plissonnière	Impasse de la Plissonnière
La Borde Bouleau Vaudésir Vaumalherbe	Route de Dissay sous Courcillon
Gênes La Moisière Les Costières La petite Cuinière La Chartrie	Route de Villebourg
La Borde Beauvais	Chemin de la Borde Beauvais
Les Caves Godets	Impasse des Caves Godets
La Boulairie Roche Blanche	Route de Bueil
La Touche	Chemin de la Touche
Les Champs Blancs	Route des Mirligrolles
La Violière La gilletière La Pichonnière	Chemin de la Violière
Lieux-dits	Nouvelle dénomination
Le Petit Aubry La Grandinière La Lizardière La Goupillière	Chemin de la Goupillière
Larré	Route de Larré
Moulin Basset	Route du moulin Basset
La Vallée	Chemin de la Vallée
Le Point du jour	Chemin du Point du Jour
Vaunoble La Plée	Route de Saint Pierre de Chevillé
La Vrille	Route de Saint-Paterne-Racan

Délibération n°46 : Adressage- acquisition de plaques et de numéros de rues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la signalétique vendômoise pour 74 panneaux et 138 plaques de numéros, pour un montant de 4424,50€HT et sollicite l'exécution de ce devis via les charges transférées de voirie de la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles-Pays-de-Racan.

7. PLU

Délibération n°47 : Révision allégée du PLU - lancement procédure

Madame le Maire présente les objectifs poursuivis par la révision du plan local d'urbanisme :

- Permettre un projet d'aménagement d'habitations rue de la Fraisotière. En l'état, la zone N ne permet pas à travers son règlement graphique et écrit de donner bonne suite à un projet de construction de logements. La zone N doit donc évoluer avec l'extension de la zone UB, qui sera encadrée par une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation.
- Revoir la rédaction de l'OAP sectorielle n°1 – Avenue Eugene Hilarion, sur ses objectifs et ses principes d'urbanisation et d'aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette procédure de révision. Un cahier de concertation disponible à la mairie aux heures d'ouverture.

8. Eoliennes

Délibération n°48 : refus d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal et les territoires des communes limitrophes.

Madame Lemaire, Maire, fait part d'un envoi de lettre à la Mairie de Dissay sous Courcillon suite à l'implantation d'un mât de mesure proche de l'autoroute. Ces éoliennes seraient situées en surplomb du territoire communal avec des impacts visuels importants et directs sur le Manoir de Vaudésir et le Manoir de Sion.

Madame Lemaire rappelle les différentes délibérations relatives au refus d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal et sur les communes limitrophes et rappelle les arguments avancés :

- « Les impacts visuels et les co-visibilités existantes avec l'église de Saint Christophe, le Manoir de Vaudésir et le Manoir du Bas Sion constitueraient une dégradation et une dévalorisation certaines de notre patrimoine, avec des bâtiments classés. Nous sommes garants de la protection de l'espace visuel et de la préservation du paysage champêtre de la Vallée de l'Escotais. Cette Vallée de l'Escotais, dotée d'une biodiversité exceptionnelle, avec sa faune et sa flore, a vocation à devenir une zone « espace sensible ». Cette Vallée du Pays de Racan, avec de nombreuses stations bucoliques, est une vallée protégée et reconnue tant du point de vue historique, que du point de vue touristique. Les parcours de randonnées pédestres, les cheminements à vélos sont particulièrement usités et appréciés des locaux et des touristes. Les chemins de Saint Martin et Compostelle s'inscrivent sur plusieurs kilomètres dans cette vallée.
- Les éoliennes s'inscrivent comme des parasites visuels immédiats, sont susceptibles d'impacter de manière irréversible la faune et la flore, et détruiraient l'environnement paysager et patrimonial remarquables. De plus ces implantations n'auraient aucune valeur économique pour compenser les nuisances qu'elles apporteraient au territoire.
- Ce sont plusieurs tonnes de béton enfouies dans le sol qui font obstacle au ruissellement de l'eau et au développement racinaire des plantes. Toutes les incertitudes demeurent sur leur démontage lors de leur fin d'exploitation. Le risque est important qu'elles deviennent des verrues paysagères durant des générations. »

Le Conseil Municipal, à la majorité par 11 voix (abstentions de Monsieur Portenseigne et de Mesdames Gabard et Poupée), refusent l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal et les territoires des communes limitrophes.

9. Intercommunalité

Rapport SIEIL : ce rapport d'activités est disponible sur le site du SIEIL

Cavités 37 : Madame Lemaire, Maire informe que le compte rendu de l' AG du 24 mars 2021 est disponible en mairie

TEOM: un mot du président a été distribué par la Communauté de Communes sur la TEOM. Madame Lemaire fait part de deux mails d'administrés sur le désaccord de ce nouveau système de taxe. Les conseillers communautaires de Saint Christophe sur le Nais n'étaient pas favorables à la mise en place de cette taxe.

Communauté de Communes : compétence eau – pour mémoire la commune s'était positionnée sur un report de la délégation à 2026.

10. Associations

Parcours du patrimoine : une réunion sera prochainement organisée avec les associations concernées, « Histoire et Patrimoine » et « Rayonnement Vaudésir ».

11. Affaires scolaires

Délibération n°49 : Demande de dérogation scolaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la demande de dérogation pour l'inscription d'un enfant à l'école de Saint Patern Racan.

12. Affaires Culturelles

Patrimoine et Musique : une manifestation est organisée le 12 juin en extérieur

Spectacle : un spectacle est organisé le 7 juillet à Saint Gilles

Festivités du 14 juillet : le feu d'artifice est maintenu. Le Conseil Municipal retient la solution d'un concert en lieu et place du Bal. Une commission sera prochainement réunie.

13. Lettre trimestrielle

La lettre trimestrielle a reçu un bon accueil de la part des administrés. Une nouvelle lettre devrait intervenir au début de l'été.

14. Elections

Elections des 20 et 27 juin 2021 – scrutin départemental et régional.

Le Conseil Municipal détermine les permanences électorales. Il y aura deux bureaux de vote distincts dans le Foyer.

15. Affaires diverses

Gendarmerie : Madame Lemaire fait part de mise en place d'un nouveau service par la gendarmerie : des permanences d'une heure seront organisées dans les communes pour la population. Par contre les dépôts de plainte ne pourront pas être enregistrés

Vaccination : Nathalie Marandeu fait un compte rendu sur les démarches envers les personnes âgées de plus de 70 ans pour leur inscription à la vaccination. Un courrier a été envoyé à tous avec une fiche de renseignement en vue d'une inscription sur Doctolib.

La séance est levée à 22h45